Le Leem installe le Codeem, son Comité de Déontovigilance

Compte Test - 2011-09-26 22:06:00 - Vu sur pharmacie.ma

Initiée en 2010 dans le cadre du plan stratégique du Leem (Les Entreprises du Médicament), la création du Codeem(Comité de déontovigilance des entreprises du médicament)est aujourd'hui effective. Ce dernier sera un organe de veille déontologique, il sera chargé d'émettre des recommandations en matière de pratiques responsables. Ces recommandations seront rendues publiques. Il effectuera aussi un travail de sensibilisation auprès des entreprises du médicament, qui pourront également le saisir directement pour avis.Le Codeem aura également un rôle de médiation en cas de litige portant sur des questions de déontologie entre laboratoires ou entre associations de patients et laboratoires et un pouvoir de sanction en cas de non-respect des règles déontologiques, allant de la simple mise en garde à la proposition de radiation du Leem. Présidé par Yves Medina, le Codeem entend être le promoteur et le gardien de la déontologie et des bonnes pratiques des industriels du médicament.Cette nouvelle instance de 11 membres, majoritairement composée de personnalités extérieures à l'industrie du médicament, veillera, conformément aux statuts du Leem « à promouvoir et à faire respecter les règles d'éthique de la profession ».Yves Medina est reconnu pour son expertise des questions déontologiques appliquées à la vie des affaires et aux entreprises, il a réuni les membres du Codeem le 26 septembre pour l'installation officielle de cette nouvelle instance.

Inscrit depuis juin 2011 dans les statuts du Leem, le Codeem est conçu et structuré pour fonctionner de manière indépendante et impartiale. Ses membres sont nommés par le Bureau du Leem pour un mandat de trois ans renouvelable, et de façon à garantir leur indépendance ils ne peuvent pas être révoqués. Afin d'assurer l'impartialité de ses décisions, le Codeem impose à chacun de ses membres de produire une déclaration d'intérêts ainsi qu'un engagement de confidentialité.Selon Yves Medina, le Codeem doit être le promoteur d'une déontologie forte et de nouvelles pratiques de la profession. Il s'agit-là d'un exemple intéressant d'une autorité indépendante professionnelle qui n'aura pas été créée à l'initiative ou sur intervention des pouvoirs publics, mais à la demande de responsables professionnels élus par leurs pairs.(Pharmacies.ma- 26 septembre 2011)